

**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
COMMUNE DE VILLIERS SUR MORIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 24 FEVRIER 2025**

**ARRETE N° 14/2025**

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT, A TITRE TEMPORAIRE, D'UNE MISE EN PLACE D'UNE CIRCULATION EN DEMI CHAUSSEE ET UN STATIONNEMENT AUTORISE A LA SOCIETE CIRCET, RUE DE LA PICARDIE, CHEMIN DE BOISSETTE, CHEMIN D'ISANGCARD, CHAUSSEE DU RU, COTE DE DAINVILLE, SENTE DE LA CLOTEE, ET RUE ALBERT GRENIER, POUR REMPLACEMENT DE POTEAU TELECOM, A COMPTE DU 26 FEVRIER 2025 JUSQU'A LA FIN DES TRAVAUX**

Le Maire de la Commune de Villiers sur Morin

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relatif aux droits et libertés des collectivités locales ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6 ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles L325-1 et suivants ; R 417-1 à R 417-10 -10°, R 110-1, R110-2, R411-5 et suivants ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (Livre I - 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifié) ;

**VU** la demande formulée le 20 Février 2025 par la Société CIRCET.

**CONSIDERANT** ce qui suit : en raison des travaux de remplacement de poteaux Télécom, effectués par la Société CIRCET – 1 Allée de la Louve – 93420 VILLEPINTE - représentée par M. Ruben HUBERT, il y a lieu d'instaurer une circulation en demi chaussée en allant des travaux et un stationnement autorisé à la Société CIRCET le temps des travaux, Rue de la Picardie, Chemin de Boissette, Chemin d'Isangcard, Chaussée du Ru, Côte de Dainville, Sente de la Clotée, et Rue Albert Grenier à compter du 26 février 2025 et ce jusqu'à la fin des travaux entre 8h00 et 18h00 ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : A partir du 26 février 2025 et jusqu'à la fin des travaux une circulation en demi chaussée sera mise en place en allant des travaux et un stationnement autorisé à la Société CIRCET, Rue de la Picardie, Chemin de Boissette, Chemin d'Isangcard, Chaussée du Ru, Côte de Dainville, Sente de la Clotée, et Rue Albert Grenier, pour le remplacement de poteaux Télécom.

**Article 2** : Les riverains et les automobilistes devront rouler à une allure modérée aux abords des travaux.

**Article 3 :** La société CIRCET devra laisser l'accès aux camions de collecte des ordures ménagères.

**Article 4 :** La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La mise en place et la maintenance de la signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la Société CIRCET.

**Article 5 :** Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terre, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer sur la voie publique et à ses dépendances.

**Article 6 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les véhicules stationnés en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière aux frais et aux risques du contrevenant.

**Article 7 :** Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy la Chapelle ;
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Crécy la Chapelle ;
- Le Service de Police Municipale,
- Marne et Morin,
- Société COVALTRI 77,
- Société CIRCET

**Fait à Villiers sur Morin, le 24 février 2025**

Publié le *24 Février 2025*

Notifié le *24 Février 2025*

Acte rendu exécutoire (article 2 de la loi du 02 mars 1982 modifié)

Le Maire,  
Caroline AULIAC



*Auliac*